



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 17 novembre 2020  
(OR. en)

12614/20

CSDP/PSDC 529  
CFSP/PESC 954  
MAMA 163  
RELEX 854  
CONUN 199  
CSC 294  
EUNAVFOR MED 39  
PSC DEC 33

#### **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ relative à la nouvelle confirmation de l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranéen (EUNAVFOR MED IRINI) (EUNAVFOR MED IRINI/2/2020)

---

**DÉCISION (PESC) 2020/...**  
**DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

**du ...**

**relative à la nouvelle confirmation de l'autorisation  
de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée  
(EUNAVFOR MED IRINI)  
(EUNAVFOR MED IRINI/2/2020)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2020/472 du Conseil du 31 mars 2020 relative à une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI)<sup>1</sup>, et notamment son article 8, paragraphe 3,

---

<sup>1</sup> JO L 101 du 1.4.2020, p. 4.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 mars 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/472 créant et lançant une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021.
- (2) L'article 8, paragraphe 3, de la décision (PESC) 2020/472 dispose que, nonobstant cette période, l'autorisation de l'opération fait l'objet d'une nouvelle confirmation tous les quatre mois et que le Comité politique et de sécurité prolonge l'opération, sauf si, sur la base d'éléments de preuve étayés recueillis suivant les critères fixés dans le plan d'opération, il apparaît que le déploiement de moyens maritimes de l'opération produit un appel d'air sur les migrations.
- (3) Le 23 juillet 2020, le Comité politique et de sécurité a adopté la décision (PESC) 2020/1104<sup>1</sup>, confirmant à nouveau l'autorisation de l'opération, jusqu'au 30 novembre 2020.
- (4) Le commandant de l'opération a fourni des rapports mensuels concernant les facteurs produisant un appel d'air.
- (5) Il y a lieu de confirmer à nouveau l'autorisation de l'opération pour la troisième période de quatre mois de son mandat et de prolonger l'opération en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (PESC) 2020/1104 du Comité politique et de sécurité du 23 juillet 2020 relative à la nouvelle confirmation de l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) (EUNAVFOR MED IRINI/1/2020) (JO L 242 du 28.7.2020, p. 3).

*Article premier*

L'autorisation de l'EUNAVFOR MED IRINI fait l'objet d'une nouvelle confirmation et l'opération est prolongée pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mars 2021.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Comité politique et de sécurité*

*Le président*

---